



ALSH de DEGAGNAC

Les P'tits Bouts Riants

Informations et mesures sanitaires

COVID 19

- Chaque parent doit, à son arrivée, préciser à l'animateur la température de son enfant au départ du domicile. (La température doit être inférieure à 38°C)
- Chaque parent doit avoir, au préalable, expliquer les gestes barrières à son enfant.
- Chaque parent se doit de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer, en précisant si c'est le mineur qui est concerné.
- Chaque parent est informé qu'il sera dans l'obligation de revenir chercher son enfant en cas d'apparition de symptômes. Chaque parent doit donc demeurer joignable durant la journée d'accueil de son enfant.
- Aucun parent ne peut pénétrer à l'intérieur des locaux de l'accueil de loisirs.
- Le port du masque est obligatoire à proximité et dans l'enceinte de l'établissement de loisirs
- Le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans. Les parents doivent fournir à leur enfant 1 masque par demi journée d'accueil.